



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
19 mars 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 7409<sup>e</sup> séance, le 19 mars 2015, la question intitulée « La situation au Moyen-Orient », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité a entendu des exposés de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, M<sup>me</sup> Sigrid Kaag, et du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Edmond Mulet, faisant suite au rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006). Il exprime sa gratitude à M. Derek Plumbly pour l'action qu'il a menée en qualité de Coordinateur spécial de 2012 à 2014 et se félicite de la nomination de M<sup>me</sup> Kaag pour lui succéder à ce poste, ainsi que des efforts qu'elle a déjà déployés.

Le Conseil rappelle toutes ses résolutions antérieures ainsi que les déclarations de son président concernant la situation au Liban. Il réaffirme son ferme attachement à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'indépendance politique du Liban.

Le Conseil se déclare profondément préoccupé par les incidents qui se sont produits récemment au niveau de la Ligne bleue et dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Il insiste sur le fait que ce type de violence et la présence d'armes non autorisées dans la zone d'opérations de la FINUL violent les dispositions de la résolution 1701 et constituent une rupture de la cessation des hostilités. Il souligne que ces événements risquent de déclencher un nouveau conflit, ce qu'aucune des parties de la région ne peut se permettre. Il exhorte toutes les parties à n'épargner aucun effort pour prolonger la cessation des hostilités, à faire preuve du plus grand calme et de la plus grande retenue et à s'abstenir de tout acte ou discours susceptible de compromettre la cessation des hostilités ou de déstabiliser la région.

Le Conseil rappelle sa déclaration à la presse sur le Liban, en date du 4 février. Il demande instamment à toutes les parties d'honorer scrupuleusement l'obligation qu'elles ont de respecter la sécurité du personnel de la FINUL et des autres membres du personnel des Nations Unies et de veiller à ce que la liberté de circulation de la FINUL soit pleinement respectée et exempte d'entrave, conformément à son mandat et à ses règles d'engagement.



Le Conseil exhorte toutes les parties à n'épargner aucun effort pour prolonger la cessation des hostilités et souligne qu'il importe qu'elles poursuivent leur collaboration avec le Coordonnateur spécial et la FINUL, y compris dans le cadre du mécanisme tripartite, qu'elles continuent de coopérer au processus en cours de délimitation et de marquage de la totalité de la Ligne bleue, qu'elles se concentrent à nouveau sur l'objectif d'un cessez-le-feu permanent et qu'elles réfléchissent de façon constructive aux moyens de résoudre toutes les questions laissées en suspens dans l'application de ses résolutions 1701 (2006), 1680 (2006) et 1559 (2004) et de ses autres résolutions pertinentes.

Le Conseil exprime sa profonde préoccupation devant toutes les violations de la souveraineté du Liban et engage toutes les parties à respecter pleinement la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil.

Le Conseil exprime sa vive préoccupation face à l'impasse dans laquelle se trouve depuis dix mois l'élection du Président de la République, limitant les capacités du Liban à assurer la sécurité et à relever les défis économiques et sociaux auxquels il est confronté et compromettant le bon fonctionnement des institutions libanaises. Il exhorte les responsables libanais à respecter la Constitution et le Pacte national, et appelle toutes les parties à agir de manière responsable et à placer la stabilité et les intérêts nationaux du Liban avant toute politique partisane, à faire preuve de la souplesse nécessaire et à agir d'urgence pour appliquer les mécanismes prévus par la Constitution libanaise en ce qui concerne l'élection. Il demande aux membres du Parlement de rester fidèles à la longue tradition démocratique du Liban et de se réunir afin d'élire un président sans plus tarder. Le Conseil appuie les efforts déployés par le Premier Ministre, Tammam Salam, pour gouverner dans des circonstances difficiles et demande à toutes les parties au Liban de permettre au Gouvernement de fonctionner efficacement.

Le Conseil se dit profondément inquiet face à l'incidence négative croissante de la crise syrienne sur la stabilité du Liban et à la menace imminente qu'elle représente pour sa sécurité. Il marque sa préoccupation face à la poursuite des tirs d'armes et d'artillerie effectués depuis la Syrie vers le Liban, qui ont fait des morts et des blessés parmi la population libanaise, ainsi que des incursions et des enlèvements, et à la persistance du trafic d'armes à travers la frontière syro-libanaise.

Le Conseil note également avec une vive inquiétude toutes les autres violations transfrontières, y compris la présence de groupes terroristes et extrémistes violents à l'intérieur du territoire libanais, la participation accrue de certaines parties libanaises aux combats en Syrie et les risques qui en résultent pour la stabilité du Liban et pour le peuple libanais. Il invite instamment toutes les parties libanaises à réaffirmer leur adhésion à la politique libanaise de dissociation et à se garder de toute immixtion dans la crise syrienne, conformément à l'engagement qu'elles ont pris dans la déclaration ministérielle du Gouvernement actuel et dans la Déclaration de Baabda du 12 juin 2012.

Le Conseil de sécurité condamne dans les termes les plus énergiques les actes de terrorisme, y compris les prises d'otages par des groupes terroristes et extrémistes violents, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), également connu sous le nom de Daech, et le Front el-Nosra, sur le territoire libanais et rend hommage à l'armée et aux forces de sécurité libanaises pour leur engagement et leur rôle crucial dans la prévention et la répression du terrorisme à l'intérieur du Liban. Il fait part de la préoccupation que lui inspirent le risque grandissant de radicalisation dans toute la région et la menace qu'il fait peser sur le Liban. Il se déclare également préoccupé par l'enlèvement de soldats libanais par l'EIIL, également connu sous le nom de Daech, et le Front el-Nosra et demande leur libération immédiate.

Le Conseil encourage toutes les parties au Liban à démontrer une unité et une volonté renouvelées afin de ne pas se laisser entraîner vers la violence et dans un conflit et prend note avec satisfaction des messages de modération émanant des dirigeants du Liban, y compris les dialogues en cours et les appels lancés récemment pour désamorcer les tensions sectaires et mettre au point une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme au Liban.

Le Conseil salue le rôle crucial que jouent l'armée et les services de sécurité libanais pour ce qui est d'étendre et de maintenir l'autorité de l'État et de répondre aux nouveaux problèmes de sécurité. Il se félicite par ailleurs de l'engagement international résolu à appuyer l'armée libanaise dans le cadre de son plan de renforcement des capacités, notamment de l'accord relatif à une assistance se montant à 3 milliards de dollars fournie par le Royaume d'Arabie saoudite en coopération avec la France et du montant supplémentaire de 1 milliard de dollars annoncé par le Royaume d'Arabie saoudite en 2014, de l'assistance en matière de sécurité apportée par les États-Unis depuis 2006, qui s'élève à plus d'un milliard de dollars, et du soutien d'autres États Membres qui a permis de renforcer la capacité de l'armée libanaise d'assurer la sécurité du pays. Il demande instamment aussi l'octroi d'une assistance supplémentaire et rapide dans les domaines où le soutien à l'armée libanaise est des plus cruciaux, en particulier la lutte antiterroriste et la protection des frontières. Il demande aux dirigeants du Liban et aux Libanais de toutes les communautés d'apporter leur soutien à l'armée libanaise.

Le Conseil insiste également sur la nécessité d'apporter un soutien aux forces de sécurité et aux autorités judiciaires libanaises pour lutter contre l'impunité. Il se félicite du renouvellement du mandat du Tribunal spécial pour le Liban et rappelle qu'il faut mettre un terme à l'impunité au Liban pour assurer la stabilité et la sécurité à long terme du pays. Il engage les autorités libanaises à continuer de s'acquitter de leurs obligations internationales à cet égard, notamment en matière financière, et prie en outre instamment les États Membres de verser des contributions volontaires selon que de besoin. Le Conseil demande à toutes les parties de coopérer pleinement avec le Tribunal.

Le Conseil est gravement préoccupé par les conséquences de l'accueil de plus de 1 180 000 réfugiés syriens enregistrés auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au Liban, soit un nombre de réfugiés proportionnellement plus important au Liban par rapport à la population nationale que dans n'importe quel autre pays, et par les incidences sur les communautés d'accueil, la stabilité et la sécurité du Liban et l'ensemble de la

région. Il est conscient des défis extraordinaires auxquels le Liban et le peuple libanais continuent d'être confrontés à cet égard et des efforts déployés par le Liban pour accueillir, aider et protéger ces réfugiés, ainsi que de l'importance du respect des droits de l'homme et des principes humanitaires. Il prend note des récentes décisions du Gouvernement libanais concernant sa politique relative aux réfugiés syriens et encourage celui-ci à continuer de travailler en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Haut-Commissariat des Nations Unies, et ses partenaires.

Le Conseil souligne qu'il est crucial d'aider le Liban dans les efforts qu'il déploie pour gérer les conséquences de l'afflux de réfugiés, notamment sur la fourniture de services dans des domaines essentiels tels que l'éducation et la santé, ce afin de préserver la stabilité et la sécurité du pays. Il exhorte la communauté internationale à verser d'urgence les contributions déjà annoncées et à accroître significativement l'aide apportée au Liban, conformément au Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban, en particulier à l'occasion de la troisième Conférence internationale d'annonce de contributions pour l'aide humanitaire à la Syrie, qui doit se tenir au Koweït le 31 mars 2015.

Le Conseil apprécie le travail accompli par le Groupe international d'appui au Liban sous la direction du Secrétaire général et son rôle dans la promotion d'un appui international ferme et coordonné pour l'aider à faire face aux difficultés multiples qui menacent sa sécurité et sa stabilité. Il exhorte le Groupe international à poursuivre ses travaux en concertation avec le Coordonnateur spécial et à rechercher les possibilités d'aider à faire face à la montée des défis pour la sécurité et la stabilité du Liban, y compris les conséquences des crises régionales et les implications de l'accueil de millions de réfugiés. »

---